

PAGE OUVERTE À L'EXPRESSION DES GROUPES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les textes publiés dans cette page *Opinions* engagent la seule responsabilité de leurs auteurs

Majorité municipale, élus communistes et républicains

Un toit, c'est un droit !

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la loi sur le droit au logement opposable (Loi Dalo) est entrée en vigueur.

La réalité de la situation des S.D.F, celle des trop nombreux mal logés, la bataille des associations portent cette question au cœur de l'actualité.

Même si ce droit est inscrit dans la loi, il faudra un changement radical de la politique du logement pour qu'il puisse devenir réalité. D'ores et déjà, pourquoi les Pouvoirs publics ne font-ils pas appliquer la loi de solidarité et de renouvellement urbain qui prévoit au moins 20 % de logements sociaux dans toutes les villes ? Ou bien ne décident-ils pas et ne donnent-ils

pas les moyens afin que les centres d'hébergement en nombre suffisant soient ouverts 24 h/24 h ?

Pour notre part, à Malakoff, nous revendiquons fièrement notre pourcentage de logements sociaux, près de 40 %, traduction d'une volonté politique forte, de mixité, de solidarité, et nous prouvons qu'il est possible de continuer d'en construire.

Nous refusons la vente de logements H.L.M., le déconventionnement qui réduit d'autant le nombre de logements sociaux ! Il est inadmissible que des villes ne respectent pas leur obligation de solidarité, notamment dans notre département où 16 villes, toutes dirigées par des élus de

droite, sont en dessous de la barre des 20 % de logements sociaux.

Si les deux villes des Hauts-de-Seine, Neuilly et Boulogne, qui ont le taux le plus bas atteignent ces 20 %, ce serait près de 10 000 logements supplémentaires.

Avec les demandeurs de logements, les associations de locataires, les élus communistes et républicains continueront à agir pour que le droit au logement pour tous devienne réalité, au nom de la justice sociale et de la solidarité.

> *Dominique Cardot*
Maire-adjoint
Président du Groupe Communiste et Républicain

Majorité municipale, élus socialistes

Brèves

Le projet de loi gouvernemental relatif au pouvoir d'achat ne contient aucune disposition sur les petites retraites et les minima sociaux. Toutes ces dispositions sont soumises au bon vouloir des employeurs et, dans le cas du rachat des heures de RTT ou le déblocage anticipé de la participation, c'est distribuer un argent que les salariés ont déjà.

Pour les fonctionnaires, ils savent à quoi s'en tenir, suppression en 2008 de 25 000 postes et, à partir de 2009, 35 000 par an. Quand aux augmentations de salaire...

L'ambition de ce Gouvernement de fixer la durée hebdomadaire du travail entreprise par entreprise reviendrait la plupart du temps à ce que l'employeur impose lui-même son

choix. Il ne suffit plus au MEDEF que le Gouvernement en finisse avec les 35 heures, il lui faut aller plus loin pour faire des salariés des moyens de production jetables à volonté, surtout avec le projet du nouveau contrat de travail unique.

N.Sarkozy veut résoudre la crise du logement par le réexamen de la situation des locataires d'HLM tous les trois ans. Cela dégagera au mieux, d'après une enquête fiable de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine, quelques centaines d'appartements alors qu'un million et demi de dossiers sont en attente. Il serait plus efficace de faire respecter la loi imposant au moins 20 % de logements sociaux dans les communes dont leurs élus de droite préfèrent les opérations immobilières à

coups d'avantages fiscaux coûteux pour l'Etat.

Le droit opposable au logement est une belle chose dans le principe, mais comment le faire appliquer s'il n'y a pas de logement ? Comment trouver un hébergement décent aux 7 000 personnes qui dorment dehors rien qu'à Paris ?

Les électeurs de Sarkozy doivent se sentir trompés sinon floués, après 6 mois de « rupture » sans efficacité concrète, sans amélioration de leur vie quotidienne et surtout sans perspective à plus ou moins long terme.

> *Jean Seignolles*
Maire-adjoint
Président des élus socialistes

Opposition municipale, groupe des élus soutenus par l'UDF, UMP, RPF, MPF

Il est temps que ça change...

Le 150 P Brossolette n'en finit pas de faire parler de lui alors que le bâtiment est voué à la démolition dans quelques mois, les 30 locataires encore présents semblent abandonnés de leur bailleur municipal.

Jugez-plutôt : Une semaine à 14 degrés dans les appartements en décembre, des vide-ordures bouchés jusqu'au 9^{ème} étage depuis fin novembre ! (voir photos sur mon blog), au motif qu'ils doivent être condamnés en 2008.

L'Office attend peut être l'apparition de rats pour intervenir ?

N'oublions pas les appartements insalubres rongés par l'humidité... malgré des courriers adressés aux responsables des HLM, personne n'a daigné répondre et encore moins se déplacer pour

constater le bien fondé des demandes des locataires ; pourtant certains munis d'un certificat médical à l'appui datant de 2005 ...

Mais nul doute que la Mairie se manifesterait à la lecture de cet article, (et avant sa publication comme d'habitude) ou alors devrais-je intervenir au prochain conseil municipal comme je l'avais fait pour l'absence de chauffage ? Ce qui fut suivi d'effet pour les locataires.

Tous les locataires des HLM de la ville doivent être entendus et considérés. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, rien d'étonnant alors, à ce que beaucoup d'entre eux nous rejoignent chaque jour. L'UNLI (association indépendante de défense des locataires), forte de nombreux adhérents, ne peut afficher ses documents dans les halls d'immeubles HLM de la ville. Le 1^{er} adjoint à la

Mairie et Président de l'Office de Malakoff lui refuse ce droit. Pourquoi ? Par peur de la pluralité ou encore une vision passéiste et hégémonique de la démocratie ? En revanche, la CNL, association très proche du PC placarde sans restriction.

Avec toute l'équipe « Malakoff Avenir », je vous souhaite une très bonne et heureuse année 2008. Puisse la situation s'améliorer pour Malakoff. Thierry Guilmart

> *Thierry Guilmart*
Conseiller Municipal UMP
109 rue Guy Moquet,
tous les jeudis 17h30-20h
Email : malakoffavenir@hotmail.fr
Blog : thierryguilmart.blogspot.com

Conformément à la loi de 1881, le maire en sa qualité de directeur de publication a obligation de s'opposer à la diffusion de tout propos à caractère diffamatoire ou injurieux.